

Pièce n° 11 - Feuille n° 1/1



Délégation de rivages Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 4 novembre 2019

Monsieur le Directeur  
INRA  
2 place Pierre Viala  
34060 MONTPELLIER CEDEX 02

**Objet :** Compensation écologique dans le cadre du projet de transfert de la collection de Vassal à Pech Rouge

Affaire suivie par : Florence Dessales (04 99 23 29 04)

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du projet de transfert de la collection de l'INRA sur les ressources génétiques de la vigne *Vitis vinifera*, vous avez sollicité l'usage de parcelles propriétés du Conservatoire du littoral situées sur le Massif de La Clape sur la commune de Gruissan.

Par courrier en date du 25 juillet 2017, le Conservatoire du littoral a donné son accord de principe, sous réserve de la validation par son Conseil d'Administration et de l'obtention des autorisations administratives préalables à l'opération, aux deux occupations suivantes :

- 1- Utilisation partielle de la parcelle A750 (0.38 ha) pour installation de la collection y compris dépôt d'une demande d'autorisation de défrichement.  
Cet usage se fera dans le cadre d'une Autorisation d'Occupation Temporaire de 30 ans (intégrant également les autres parcelles déjà utilisées par l'INRA sur le massif de Clape).
- 2- Mise en œuvre des mesures compensatoires actées par l'autorité administrative sur les parcelles A750, A751 et A752 (conformément au dossier présenté le 23 mai 2017). La mise en œuvre de ces mesures compensatoires se fera dans le cadre d'une convention spécifique de 30 ans.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes sincères salutations.

Patrick BAZIN  
Directeur de la Gestion patrimoniale

165, rue Paul Rimbaud  
34184 Montpellier cedex 4  
Tél 04 99 23 29 00  
Languedoc-roussillon@conservatoire-du-littoral.fr  
www.conservatoire-du-littoral.fr



COMMISSAIRE ENQUÊTEUR  
A. HIEGEL

R.L.  
P.R.